



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20220316\_06

<b>BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>
---

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 16 mars 2022 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire à BRON, Espace Roger Pestourie, 25 place du 11 Novembre 1918 sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

**Quorum :** 29

**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Éric RAMOS (Jonage), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon),

Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon),

Philippe GUELPA BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),

Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),

Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2021-02-24/03 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 24 février 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-03-24/02 adoptant le budget primitif 2021 lors du Comité syndical du 24 mars 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-06-16/09 adoptant le budget supplémentaire 2021 lors du Comité syndical du 16 juin 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-09-22/03 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 22 septembre 2021 ;

Vu la délibération n°C-2021-12-15/03 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 15 décembre 2021 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2021 ;

Considérant que le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ; les opérations sont regroupées sous les fonctions :

- Fonction 0 – Sous fonction 01 – opérations non ventilables.
- Sous fonction 02 – administration générale.
- Fonction 8 – Aménagements et services urbains
- Sous fonction 814 – éclairage public
- Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
- Sous fonction 821 – équipement de voirie
- Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain
- Fonction 9 – Action économique
- Sous fonction 93 – aides à l'énergie

• **ARRÊTÉ DES COMPTES 2021**

**Les dépenses de la section de Fonctionnement :**

Les dépenses de la section de fonctionnement qui s'élèvent à 36 553 722,72 €, se répartissent en dépenses réelles (29 247 351,98 €) et dépenses d'ordre (7 306 370,74 €).

Chapitre 011 - Charges à caractère général .....	8 993 326,97 €
Chapitre 012 - Charges de personnel .....	2 369 097,30 €
Chapitre 014 - Atténuations de Produits.....	15 938 732,61 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	44 733,87 €
Chapitre 66 - Charges financières.....	1 876 436,52 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	24,71 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions.....	25 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections.....	7 306 370,74 €

Si l'on s'intéresse aux résultats réels propres à l'exercice et à leur évolution, ils sont les suivants :

	Réalisé 2020 (en €)	Réalisé 2021 (en €)	Variation 2021/2020
Charges Générales 011	8 800 465,16	8 993 326,97	+2,19 %
Frais de personnel 012	2 240 863,39	2 369 097,30	+5,72 %
Atténuation de charges 014	15 772 126,26	15 938 732,61	+1,06 %
Autres charges 65	41 281,48	44 733,87	+8,36 %
Charges financières 66	2 165 039,97	1 876 436,52	-13,33 %
Charges Exceptionnelles 67	156 305,53	24,71	-99,98 %
Dotations aux provisions 68	0,00	25 000,00	100 %
<b>Total des Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 176 081,79</b>	<b>29 247 351,98</b>	<b>+0,24 %</b>
Dépenses d'ordre 042	583 331,72	7 306 370,74	+1 152,52 %
<b>Total des Dépenses Section de Fonctionnement</b>	<b>29 759 413,51</b>	<b>36 553 722,72</b>	<b>+22,83 %</b>

**Charges à caractère générales (chapitre 011) : 8 993 326,97 €**

Ce chapitre représente 30,75% des dépenses réelles de Fonctionnement, en légère hausse (+2,19 %) par rapport à 2021, les principales dépenses de ce chapitre 011 concernent à la fois les dépenses liées à la compétence Éclairage Public à hauteur de 7 105 088 € (achat énergie des communes pour 4,2M €, frais de maintenance et Illuminations 2,34M €, frais de géo référencement 464 608 €, et des frais de mise à jour de la cartographie pour 52 454 €) et

celles relatives à l'achat de matériels réseaux câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées pour 1 116 673,27 €.

**Charges de Personnels (012) : 2 369 097,30 €**

L'évolution du chapitre 012 est de +5,72% soit une hausse de 128 233,91 € par rapport à 2020. Cette augmentation comprend le glissement vieillesse technicité et le recrutement d'agents.

**Atténuation de charges (014) : 15 938 732,61 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux 63 communes de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

Elle représente 54,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Autres charges de gestion courante (65) : 44 733,87 €**

Ce chapitre enregistre les dépenses concernant les frais de fonctionnement des Élus (indemnités, frais de missions, les cotisations de retraite, et les frais de formation).

Elle représente 0,15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Charges financières (66) : 1 876 436,52 €**

Les charges financières comportent les remboursements des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 1 790 218,17 €, les Intérêts courus et non échus pour (-107 699,94 €) et le remboursement des intérêts de la dette SYDER (193 918,29 €).

Elle représente 6,42 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre est en baisse de -13,3 % par rapport à 2020, les taux d'intérêts des emprunts ces dernières années étant relativement faibles, le montant des intérêts diminue.

**Charges Exceptionnelles (67) : 24,71 €**

Ces dépenses exceptionnelles sont liées aux régularisations de titres sur les exercices antérieurs.

**Dotations aux provisions (68) : 25 000 €**

Ce chapitre concerne la constitution de la provision pour les contentieux en cours.

Il représente 0,09 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Les dépenses d'ordre de Fonctionnement (042) : 7 306 370,74 €**

Le chapitre 042 regroupe les opérations d'ordres de transferts entre section.

Des recettes d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en investissement.

Sont concernés par ce chapitre l'article 675 qui enregistre les opérations d'ordres liées aux cessions. S'ils sont exceptionnels, c'est en raison de la cession des deux réseaux de chaleur suite au transfert de la compétence à la Métropole de Lyon au 31 août 2020.

Ils permettent respectivement de constater la sortie des biens (valeurs nettes comptables des immobilisations cédées, (7 258 884,41 € des 2 réseaux chaleurs urbains transférés à la Métropole de Lyon).

Il enregistre aussi les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 47 486,33 €.

### Les recettes de la section de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à 55 623 225,03€. Elles se répartissent entre recettes réelles (52 995 924,94€) et recettes ordre (2 627 300,09€).

Chapitre 013 - Atténuation de charges	11 537,28 €
Chapitre 70 - Produits des services	970 363,53 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 110 329,53 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	26 786 926,02 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	4 404 502,94 €
Chapitre 76 - Produits financiers	5 480,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	4 706 785,64 €
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	0,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 627 300,09 €

Chapitres	Réalisé 2020 (en €)	Réalisé 2021 (en €)	Variation 2021/2020
Atténuation de charges 013	9 073,59	11 537,28	+27,15 %
Produits des services 70	895 772,73	970 363,53	+8,33 %
Impôts et taxes 73	15 506 432,12	16 110 329,53	+3,89 %
Dotations et participations 74	26 566 570,07	26 786 926,02	+0,83 %
Autres produits de gestion courante 75	3 929 570,06	4 404 502,94	+12,09 %
Produits financiers 76	0,00	5 480,00	+100,00 %
Produits exceptionnels 77	509 963,69	4 706 785,64	+822,96 %
Reprise sur provisions 78	340 000,00	0,00	-100,00 %
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>47 757 382,26</b>	<b>52 995 924,94</b>	<b>+10,97 %</b>
Recettes d'ordre 042	130 485,34	2 627 300,09	+1 913,48 %
<b>Total des Recettes Section Fonctionnement</b>	<b>47 887 867,60</b>	<b>55 623 225,03</b>	<b>+16,15 %</b>

#### **Atténuation de charges (chapitre 013) : 11 537,28 €**

Les recettes de ce chapitre concernent le remboursement sur la rémunération du personnel, article 6419, pour 9 555,47 €, (aide du ministère du travail pour l'embauche d'un apprenti, ainsi que le remboursement par le centre de Gestion des décharges d'activités),

Et sur les charges de sécurité sociale, article 6459 pour 1 981,81 € remboursement des congés paternité des agents.

Cette recette représente 0,02 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

#### **Produits des services (chapitre 70) : 970 363,53 €**

Les produits des services représentent 1,83% des recettes réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 8,33 % par rapport à 2020.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- article 70388, les redevances perçues pour les appuis communs 200 518,64 €,
- article 704, le remboursement par les opérateurs câblés 567 602,86 €,
- article 70688, les recettes relatives à l'adhésion au Conseil Énergie Partagé payant pour 188 475,52 €,
- article 70878, les recettes relatives aux frais de maîtrise d'ouvrage, 13 766,51 €.

**Impôts et taxes (chapitre 73) : 16 110 329,53 €**

Ce chapitre concerne l'encaissement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), elle est reversée à 99% aux communes membres.

Elle représente 30,40 % des dépenses réelles de fonctionnement, elle est en légère hausse de +3,89 % par rapport à 2020, liée à la hausse des consommations d'électricité.

**Dotations et participations (chapitre 74) : 26 786 926,02 €**

Elles représentent 50,55 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 0,83 % par rapport à 2020.

Il s'agit principalement de la contribution des communes membres pour 26 753 043,25 €. Le reliquat correspond à des subventions (33 882,77€) pour le financement des Études CPE et dans le cadre du programme ACTEE CEDRE.

**Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 4 404 502,94 €**

Ces produits, en hausse de 12,09 %, proviennent essentiellement des redevances de concessions (4 366 720,00 €), et pour 37 782,94 € concernant la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants).

Ils représentent 8,31 % des recettes réelles de fonctionnement.

**Produits financiers (chapitre 76) : 5 480,00 €**

Il s'agit de la recette liée aux intérêts d'emprunt du budget annexe Photovoltaïque.

**Produits exceptionnels (chapitre 77) : 4 706 785,64 €**

Ce chapitre qui représente 8,88 % des recettes réelles de fonctionnement, connaît une forte variation à la hausse par rapport à 2020 (+4 196 821,95 €). Ceci s'explique par le caractère unique et exceptionnel de certaines recettes comptabilisées sur ce chapitre.

- Produits des cessions d'immobilisations pour 4 631 584,32 €, il s'agit des écritures de transfert du capital restant dû des emprunts des réseaux chaleur à la Métropole de Lyon.
- Produits Exceptionnels divers pour 75 201,32 € concernent des remboursements suite à sinistre Éclairage Public et aux pénalités perçues pour retard d'exécution de prestations dans le cadre des marchés EP-DCR.

**Recettes d'ordre (chapitre 042) : 2 627 300,09 €**

Ces opérations d'ordres concernent les écritures de transfert des réseaux chaleurs à la Métropole de Lyon.

Il s'agit d'une part, de reprises de subventions perçues pour la réalisation d'immobilisation qui doivent être amorties 1 716 498,22 € et d'autre part, de moins-values sur cessions d'immobilisations (910 801,87 €).

La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

**La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de 19 069 502,31 €  
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2020 de 4 232 334,08 €**

Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à

23 301 836,39 €

### Les dépenses de la section d'Investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 46 263 199,40 € au titre des dépenses réelles et de 4 071 274,65 € au titre des dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent 17 236 759,99 € en dépenses dont 16 696 102,95 € qui concernent les reports d'engagements des travaux Éclairage public et de Dissimulation cordonnées des réseaux.

**Section d'Investissement – Dépenses** 50 334 474,05 €  
Total des opérations réelles : 46 263 199,40 €  
Total des opérations d'ordre : 4 071 274,65 €  
*Restes à réaliser :* 17 236 759,99 €

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** 338 352,58 €  
*Restes à réaliser* 45 291,04 €

**Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts** 17 483 870,08 €

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : licences logiciels** 15 511,20 €  
*Restes à réaliser* 34 776,00 €

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** 147 229,97 €  
*Restes à réaliser* 49 831,60 €

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** 27 652 671,29 €  
*Restes à réaliser* 16 696 102,95 €

**Chapitre 27 - Autres immobilisations financières** 72 173,25 €

**Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers** 553 391,03 €  
*Restes à réaliser* 410 758,40 €

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections** 2 627 300,09 €

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** 1 443 974,56 €

		Réalisé 2020 (en €)	Réalisé 2021 (en €)	Variation 2021/2020
Subvention d'Investissement	13	211 569,05	338 352,58	+59,93 %
Remboursement d'emprunt	16	12 197 903,08	17 483 870,08	+43,34 %
Immobilisations Incorporelles	20	4 104,00	15 511,20	+277,95 %
Immobilisations Corporelles	21	46 005,56	147 229,97	+220,03 %
Immobilisations en cours	23	18 915 341,09	27 652 671,29	+46,19 %
Autres immobilisations financières 27		0,00	72 173,25	+100 %
Opérations pour le compte de Tiers 45		505 953,12	553 391,03	+9,38 %
<b>Total des Dépenses réelles de</b>		<b>31 880 875,90</b>	<b>46 263 199,40</b>	<b>+45,11 %</b>

<b>d'Investissement</b>			
Dépenses d'ordre entre section 040	130 485,34	2 627 300,09	
Dépenses d'ordre patrimoniales 041	2 730 258,94	1 443 974,56	
<b>Total des Dépenses D'ordre</b>	<b>4 035 112,28</b>	<b>4 071 274,65</b>	<b>+0,9%</b>
<b>Total des Dépenses Section d'Investissement</b>	<b>35 915 988,18</b>	<b>50 334 474,05</b>	<b>+40,15%</b>

**Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 338 352,58 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie, (+59,93 % par rapport à 2020) et représente 0,73 % des dépenses réelles d'investissement.

**Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 17 483 870,08 €**

Les opérations réalisées sur ce chapitre sont de trois types.

Le premier porte sur le remboursement de la part en capital des emprunts du syndicat pour 10 441 889,83 €, (pour mémoire 10,3 M en 2020).

Le deuxième concerne le remboursement de la dette SYDER pour 2 410 395,93 €, (2 464 218,07€ en 2020).

Le troisième concerne les écritures de transfert des Réseaux Chaleur Urbains à la Métropole de Lyon, transfert du capital restant dû pour 4 631 584,32 €.

Ce chapitre 16 représente 37,79 % des dépenses réelles d'investissement.

**Immobilisations Incorporelles (chapitre 20) : 15 511,20 €**

Ce chapitre concerne les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et brevets.

Ce chapitre qui représente 0,03 % des dépenses réelles d'Investissement, connaît une variation à la hausse par rapport à 2020(+11 407 €). Ces dépenses sont liées à la dématérialisation de la chaîne comptable avec la mise en place du parapheur électronique, l'acquisition du logiciel de prospective financière et de l'achat en 2021 d'un logiciel thermographique.

**Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 147 229,97 €**

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux frais de matériel de bureaux et Informatiques.

Il représente 0,32 % des dépenses réelles d'investissement. 2021 a été notamment marqué par le renouvellement de l'infrastructure informatique (96 492,26 €), et l'achat de boîtiers de vote électronique (11 184 €).

**Immobilisations en cours (chapitre 23) : 27 652 671,29 €**

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent 59,77 % des dépenses totales ; en hausse par rapport à 2020 de 46,19 %. Il s'agit des travaux réalisés des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et éclairage public, la principale dépense d'investissement.

Les restes à réaliser du chapitre 23 de 16 696 102,95 € s'expliquent par le fait que la grande majorité des mandatements comptables dépassent deux voire trois années d'exercices- et sont liés à la durée des chantiers concernés.

**Autres Immobilisations financières (chapitre 27) : 72 173,25 €**

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent 0,15 % ; il concerne les frais de dépôts et cautionnement versés au bailleur pour les nouveaux locaux du syndicat.



**Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4581) : 553 391,03 €**

Ce chapitre concerne les dépenses de travaux d'éclairage Public pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence EP au syndicat.

Ces dépenses feront l'objet d'un recouvrement auprès des communes concernées, à la fin des travaux, en Recette d'investissement au chapitre 4582.

Les dépenses de ce chapitre représentent 1,20 % des dépenses réelles d'investissement avec une variation à la hausse de 9,38 % sur 2021.

Les dépenses ont concerné les opérations suivantes :

DÉCINES	Avenue Jean Jaurès
DARDILLY	Chemin des 3 noyers, la route de la Tour, la route de Limonest, et la rue du Barriot
CHARLY	Rue Louis Vignon
CALUIRE	Chemin de Crépieux
LIMONEST	Route de St Didier
PIERRE BÉNITE	Rue Ampère
SAINT GENIS LAVAL	Rue Bonnet, rue Clémenceau, et le Vallon des Hôpitaux,
SAINT PRIEST	Route de St Bonnet
SAINTE FOY LÈS LYON	RD342
TERNAY	Montée Sainte Fayol

**Les dépenses d'ordre d'Investissement d'un montant total de 4 071 274,65 € relèvent de deux chapitres :**

- Le chapitre 040 (opérations ordre de transfert entre sections)
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

**Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 2 627 300,09 €**

On retrouve les opérations d'ordres concernant les écritures obligatoires au transfert des réseaux chaleurs à la Métropole de Lyon.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en recette d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Ce chapitre comptabilise les reprises sur les subventions perçues des réseaux chaleurs pour 1 716 498,22 € ; il intègre par ailleurs la moins-value comptable constatée lors de la cession des biens (910 801,87 €).

**Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 443 974,56 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits de remboursement de la TVA Enedis.

**Les recettes de la section d'Investissement :**

Les recettes d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à 42 335 946,70 € dont 33 585 601,40 € au titre des recettes réelles et de 8 750 345,30 € au titre des recettes d'ordre. Les restes à réaliser représentent 10 630 783,40 € et concernent plus particulièrement l'emprunt 2021 de 9 000 000 € qui sera mobilisé sur l'exercice 2022.

<b>Section d'Investissement – Recettes</b>	<b>42 335 946,70 €</b>
<b>Dont Affectation N-1 :</b>	<b>18 286 585,83 €</b>
<b>Total des opérations réelles :</b>	<b>33 585 601,40 €</b>
<b>Total des opérations d'ordre :</b>	<b>8 750 345,30 €</b>
<i>Restes à réaliser :</i>	<i>10 630 783,40 €</i>

Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) hors c/1068 1 809 239,88 €

Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés 18 286 585,83 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 2 945 068,95 €  
*Restes à réaliser* 148 762,90 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 8 440 000,00 €  
*Restes à réaliser* 9 000 000,00 €

Chapitre 23 - Immobilisation en cours 0,00 €

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières 1 476 974,56 €  
*Restes à réaliser* 528 250,00 €

Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers 627 732,18 €  
*Restes à réaliser* 953 770,50 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections 7 306 370,74 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 1 443 974,56 €

		Réalisé 2020 (en €)	Réalisé 2021 (en €)	Variation 2021/2020
Dotations, Fonds divers	10	18 544 626,74	20 095 825,71	+8,36 %
Subventions d'Investissement	13	793 633,66	2 945 068,95	+271,09 %
Emprunts	16	12 430 000,00	8 440 000,00	-32,10 %
Immobilisations en cours	23	1 643,04	0,00	-100,00 %
Autres Immobilisations financières	27	1 068 779,37	1 476 974,56	+38,19 %
Opérations pour le compte de tiers 4581		370 428,03	627 732,18	+69,46 %
<b>Total des Recettes réelles d'Investissement</b>		<b>33 209 110,84</b>	<b>33 585 601,40</b>	<b>+10,97 %</b>
Opérations d'ordre entre section	040	583 331,72	7 306 370,74	
Recettes d'ordre Patrimoniales	041	2 730 258,94	1 443 974,56	
<b>Total des Recettes d'ordre d'Investissement</b>		<b>3 313 590,66</b>	<b>8 750 345,30</b>	<b>+164,07 %</b>
<b>Total des Recettes Section Investissement</b>		<b>36 522 701,50</b>	<b>42 335 946,70</b>	<b>+15,92 %</b>

**Dotations, Fonds divers (chapitre 10) : 20 095 825,71 €**

Ce chapitre connaît une croissance de +8,36 % par rapport à 2020, les 20 095 825,71 € se répartissent ainsi :

- 18 286 585,83 € d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2020, contre 16 534 784,53 € sur l'exercice précédent.
- 1 809 239,88 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA, basé sur les dépenses réelles d'équipement du SIGERLy réalisées en 2020.

**Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 2 945 068,95 €**

Ces subventions connaissent une forte croissance par rapport à 2020, +271%, et concerne la vente des certificats d'économies d'énergie pour 402 518,20 € contre 387 164,66€ en 2020.

Et les recettes encaissées des fonds de concours pour 2 542 550,75 € en 2021, contre 286 550 € en 2020.

**Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 8 440 000 €**

Ce chapitre concerne l'emprunt 2020.

**Autres Immobilisation financière (chapitre 27) : 1 476 974,56€**

Cette somme correspond au remboursement de la tva par notre concessionnaire ENEDIS en augmentation par rapport à 2020 de plus de 38.19%

**Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4582) : 627 732,18€**

Il s'agit des remboursements des communes au titre des travaux Éclairage Public effectués par le syndicat aux communes.

**Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 8 750 345,30€ relèvent de deux chapitres :**

- Le chapitre 040 (opérations ordre de transfert entre sections)
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

**Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 7 306 370,74€**

On retrouve les opérations d'ordres concernant les écritures obligatoires au transfert des réseaux chaleurs à la Métropole de Lyon à hauteur de 7 258 884,41€

Il enregistre aussi les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 47 486,33 €.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre de fonctionnement au chapitre 042.

**Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 443 974,56**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

**La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de -7 998 527,35 €  
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2020 de -8 224 737,42 €  
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à -16 223 264,77 €**

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de 17 236 759,99 € en dépenses et de 10 630 783,40 € en recettes (solde négatif de -6 605 976,59 €).

Le résultat global s'élève donc à **-22 829 241,36 €**.

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2021 et du Compte de gestion 2021 sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **22 829 241,36 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (-16 223 264,77 €) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (-6 605 976,59 €).

Considérant qu'il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLY de bien vouloir sortir quelques instants et que la séance est présidée par Madame Corinne Subaï, vice-présidente déléguée aux Finances ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### **Le Comité syndical :**

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal ;

**AFFECTE** une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **22 829 241,36 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (-16 223 264,77 €), augmenté du solde négatif des restes à réaliser (-6 605 976,59 €).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 52 (153 voix)  
Nombre de délégués avec 8 voix :14 (dont 3 pouvoirs)  
Nombre de délégués avec 2 voix : 3  
Nombre de délégués avec 1 voix :35 (dont 1 pouvoir)

Pour : 41 (135 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 11 (18 voix)  
(Le Président ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le



Le Président,

Eric PEREZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*